

VIDE GRENIER ROCHEFORT FOOTBALL CLUB

Dimanche 31 mai 2026

Je soussigné(e), Nom : Prénom :

Né(e) le : à :

Adresse :
.....

Code postal : Ville :

Tel. : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par **Joindre la copie recto-verso (OBLIGATOIRE)****Nombre de tables* d'exposition souhaitées (*1,80m) :**

TARIF 1 EMPLACEMENT 7M	NOMBRE D'EMPLACEMENT	TOTAL A REGLER
15 €		

mode de règlement : espèces carte bancaire chèque**Le dossier d'inscription complet comprendra :**

- La fiche d'inscription **remplie et signée**
- le règlement intérieur **rempli et signé**
- La photocopie de la pièce d'identité recto-verso.**
- le paiement intégral de la réservation
 - Je demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 31 mai 2026
 - J'ai pris connaissance des conditions de réservations ci-dessous et du règlement du vide-greniers ci-joint et m'engage à m'y conformer.

Conditions de Réservation Les places sont attribuées par l'organisateur selon la disponibilité.**Toute réservation est définitive.****Aucune absence ou annulation ne donnera lieu à un remboursement.**

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de mauvais temps.

 Tout emplacement non occupé après 9h30 sera considéré comme vacant et les paiements d'inscriptions resteront acquis à l'organisateur à titre d'indemnité. Pour le bon déroulement du vide-greniers, les emplacements réservés et non occupés après 9h30 seront revendus.**Dossier d'inscription A REMETTRE à l'adresse suivante :**

- **Rochefort Football club – stade du Polygone – Bld Pouzet – 17300 Rochefort**

Fait à Le..... **SIGNATURE :**

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE-GRENIERS du 31 MAI 2026

Objets vendus

Il est formellement interdit à toute personne morale exposant hors professionnel, au vide-grenier de vendre des objets neufs ou fabriqués spécialement pour la vente. Seuls les objets anciens ou d'occasion, achetés ou trouvés peuvent être présentés lors de cette manifestations. il est formellement interdit de vendre des denrées alimentaires et boissons (hors autorisation de notre part) objets neufs ou copiés, articles à connotation pornographique , produits dangereux, armes, animaux vivants, et tout autre objets interdit par la loi. Toute infraction à cette règle relève du Code de commerce et est passible d'une lourde amende ou de prison.

Responsabilité :

Chaque exposant doit être assuré par une responsabilité civile.

Annulation par l'organisation

Aucune annulation ne donnera lieu à un remboursement. L'annulation du vide grenier par l'organisateur dû à une intempérie ne donnera non plus droit à aucun remboursement.

Annulation par l'exposant

Toute réservation est définitive. Aucune absence ou annulation ne donnera lieu à un remboursement (sauf cas de force majeure). Tout emplacement non occupé après 9h30 sera considéré comme vacant et les paiements d'inscriptions resteront acquis à l'organisateur. Les emplacements réservés et non occupés après 9h30 seront revendus et l'organisation conservera les règlements effectués. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de mauvais temps.

Choix de l'emplacement

Les exposants sont placés par l'organisateur. Leur emplacement leur sera attribué à leur arrivée. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements.

L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Etat du stand : Propreté

Le nettoyage de l'emplacement **incombe à chaque exposant**. Aucun meuble ou détritrus ne devra rester sur le site sous peine d'une amende de 1500 € pour dégradation de la voie publique (loi).

Horaires exposants

Arrivée : entre 7h30 et 9h00 Départ : 17h30

Le respect de ces horaires est impératif.

En cas de vol sur le stand

L'organisateur n'est pas propriétaire des stands. Ils sont **sous la seule responsabilité et surveillance des exposants**.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

L'exposant s'engage à **présenter aux autorités compétentes, le jour de la manifestation, la pièce d'identité** dont les références sont indiquées sur la fiche d'inscription transmise par l'organisateur.

L'exposant s'engage à **respecter la réglementation sanitaire en vigueur le jour de la manifestation.**

Je soussigné (e),

Certifie avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à Le Signature :